

« Éthique de conviction » et/ou « éthique de responsabilité »

Tenants et aboutissants du concept de responsabilité collective dans le discours de trois quotidiens nationaux français

“Ethics of conviction” and/or “ethics of responsibility”. The ins and outs of the notion of collective responsibility in the discourse of three French national daily papers

Roselyne Koren



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/1611>

DOI : [10.4000/questionsdecommunication.1611](https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.1611)

ISSN : 2259-8901

Éditeur

Presses universitaires de Lorraine

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2008

Pagination : 25-45

ISBN : 978-2-86480-952-4

ISSN : 1633-5961

Référence électronique

Roselyne Koren, « « Éthique de conviction » et/ou « éthique de responsabilité » », *Questions de communication* [En ligne], 13 | 2008, mis en ligne le 01 juillet 2010, consulté le 08 avril 2021. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/1611> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.1611>

ROSELYNE KOREN

Analyse du discours, argumentation, rhétorique

Université Bar-Ilan, Ramat Gan

korenr1@mail.biu.ac.il

« ÉTHIQUE DE CONVICTION » ET/OU
« ÉTHIQUE DE RESPONSABILITÉ ».
TENANTS ET ABOUTISSANTS DU CONCEPT
DE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE DANS LE DISCOURS
DE TROIS QUOTIDIENS NATIONAUX FRANÇAIS

Résumé. — Les crises de la vie politique et sociale actuelle placent les citoyens et les sociétés civiles, à l'échelle globale, nationale et individuelle, face à des dilemmes éthiques. Il s'agit alors de s'interroger sur les tenants et aboutissants de la responsabilité collective et de choisir entre deux types essentiels de prise de position : l'invocation de l'impuissance et/ou la recherche passiviste de coupables ; l'acte d'assumer ses responsabilités et de chercher des modes innovateurs de résolution des crises, résolument tournés vers l'avenir. C'est à l'aune de l'action politique ou de l'inaction, de l'autocritique ou de la critique des autres et, à rebours, du déjà-pensé que la responsabilité collective devrait être explorée. Cette contribution a pour fin d'analyser le discours polyphonique de trois journaux de la presse écrite française nationale sur la responsabilité collective. Le principe de sélection des articles y est orienté par une double visée : démontrer qu'ils confirment de façon saisissante les positions d'Hannah Arendt et de Max Weber sur la question ; contribuer à la conceptualisation des avatars actuels de la notion.

Mots clés. — Responsabilité, « éthique de conviction », « éthique de responsabilité », société civile, déontologie de la presse écrite, médiation discursive, argumentation.

Cette contribution a pour but de contribuer à la conceptualisation de la notion de responsabilité collective à l'œuvre dans quelques journaux de la presse écrite nationale actuelle. Notre époque n'a pas inventé ce concept, mais la trame discursive de l'écriture de presse démontre que le débat sur la question connaît un renouveau digne d'intérêt. Tout se passe comme si, après une longue période de passivité et de renoncement désenchanté à l'engagement et à l'action, un nombre croissant de citoyens, d'associations et d'institutions ne souhaitent plus afficher des postures fatalistes, ni recourir à l'argument de « l'impuissance », mais réassumer leur identité de citoyen ou d'instance du pouvoir et leur appartenance à une société civile nationale ou globale. Je vais tenter d'analyser les définitions du concept qui circulent dans un corpus d'environ soixante-dix articles contemporains, rédigés ou médiatisés par des journalistes de la presse nationale française et sélectionnés du fait de l'importance centrale qu'ils accordent au concept de responsabilité collective. Mon approche sera discursive, mais elle tiendra compte des enjeux argumentatifs du corpus, sachant que, par enjeux argumentatifs, j'entends essentiellement ici prise en charge d'opinions liées à une logique des valeurs. Si, comme le précise l'introduction du dossier, « le critère de la véridiction est fondamental sous l'angle de la prise en charge » linguistique de l'énoncé et/ou du discours par le sujet d'énonciation, c'est essentiellement au prisme de « la prise en charge axiologique » et du rapport des protagonistes à l'action que j'analyserai néanmoins les textes de mon corpus. Ce parti pris épistémologique est dû au fait que la recherche contemporaine en sciences du langage accorde une place considérable à la question de la véridiction¹, mais une place marginale ou inexistante à la question de la prise en charge de valeurs autres que la vérité référentielle, prise en charge qui joue cependant un rôle politique et social non moins crucial.

L'agencement global de la présentation du discours sur la responsabilité collective a ici pour fondement un cadre théorique préalable constitué par les prises de position d'Hanna Arendt (1964) dans *Responsabilité et jugement* et par les concepts weberiens d'« éthique de la conviction » et d'« éthique de la responsabilité » (Weber, 1919). Il ne s'agit pas de faire entrer les articles de force dans une grille préétablie, mais de tenter de démontrer que les tenants et aboutissants du discours actuel confirment de façon saisissante la plupart des conclusions de ces deux théoriciens quant à la question de la responsabilité individuelle et/ou collective.

¹ Voir à ce sujet « Prise en charge et imputation, ou la prise en charge à responsabilité limitée... » (Rabatel, 2008, à paraître), Dendale, Coltier (2004, 2005), Koren (2008a, 2008b).

Présentation et argumentation du corpus

Le corpus comprend approximativement 75 articles extraits de *Libération* (41 articles), du *Figaro* (27 articles) et du *Monde* ou du *Monde diplomatique* (11 articles). Ces textes ont été publiés entre 1999 et 2007, mais la plupart datent de 2006-2007. Il s'agit essentiellement de textes publiés dans la catégorie que *Le Figaro* désigne par « Actualité/Opinions/Débats », mais cette qualification pourrait référer à l'ensemble des rubriques concernées dans les trois journaux. La constitution du corpus a pour fin d'appliquer les décisions suivantes : tenir compte de la dimension diachronique de l'émergence du concept, mais sans lui accorder une importance centrale, sélectionner les articles qui ont l'analyse de la notion pour objet, de préférence à ceux où la responsabilité collective est évoquée certes, mais ponctuellement dans les marges de la relation d'événements, intégrer quelques articles rédigés par des auteurs étrangers, circonscrire les traits distinctifs fondamentaux (nature et enjeux du concept), les dénominations lexicales et/ou discursives et leurs antonymes. Les articles les plus instructifs ont pour fin d'argumenter un point de vue assumé explicitement. La question des différences de traitement dues à des contraintes discursives liées aux genres n'est pas pertinente en l'occurrence : il ne s'agit pas de prétendre qu'il n'y a pas de différences entre une tribune libre d'expert et un éditorial ou un compte-rendu de livre, mais de déplacer l'angle d'attaque vers la circulation transgénérique d'un discours de conceptualisation en gestation. Il est cependant nécessaire de distinguer entre les articles rédigés par des journalistes et ceux qu'ils ont médiatisés, soit en intervenant sous la forme de quelques questions, soit en laissant l'entière responsabilité de l'agencement du texte aux personnalités invitées. Celles-ci constituent environ les deux tiers du groupe des auteurs. Les journalistes ont donc fréquemment cédé la place à des experts ou à des personnalités de la vie politique ou sociale désireuses de problématiser la question². Les rubriques dans lesquelles les articles ont été publiés ne sont pas désignées uniformément dans les trois journaux. Il s'agit essentiellement, dans *Libération*, de « Rebonds » (2 des 12 articles n'ont pas été rédigés par des journalistes), d'« Actualité/Événement » ou « Actualité/Monde », « Actualité/Politiques », « Actualité/Société » (11 textes en tout) et des rubriques « Transversales/Portraits », « Transversale » et « Grands Angles » ou « Grand Angle/Monde » (5 articles). Les rubriques du *Figaro* où se trouvent les articles les plus pertinents sont : « Actualité/Opinions/Débats » (1.), « Actualité/Figaro Magazine » (2.),

² Toutefois, il existe trois exceptions dans *Libération* : le quotidien donne la parole à deux journalistes de *La Tribune* dans « Rebonds » (11/11/07, « Les Échos, *La Tribune*, même enjeu : le pluralisme de la presse économique. Quelle indépendance ? ») ; à plusieurs journalistes de l'AFP, de France3-Nord, du *Figaro* et de *Libération*, réunis pour une table ronde intitulée « Journalistes, qu'avons-nous fait à Outreau ? » (« Rebonds », 13/06/06) ; à H. Brusini, directeur délégué à l'information à France 3, dans « Rebonds » (09/10/06, « Le contre champ du reporter »).

« Actualité/France », « Opinions » (3.) et « Présidentielle 2007/Forums Figaro 2007 » (4.). La catégorie (1.) comprend dix articles journalistiques dont trois « bloc-notes » d'Yvan Rioufol, trois éditoriaux, une « chronique » (Alain-Gérard Slama), une « analyse » et cinq articles rédigés par des experts. Huit des treize articles de (2.), (3.) et (4.) sont rédigés par des personnalités qui ne font pas partie de la profession. Le corpus comprend enfin trois éditoriaux du *Monde*, un « Article interactif » (revue des déclarations internationales sur la politique nucléaire de la Corée), un article de « *France Inter* pour *Le Monde* », un « compte rendu », « une interview », un article publié sur le site Internet dans la catégorie « Les Faits », « Deux cents requêtes contre la SNCF pour son rôle dans la déportation », et deux articles de la rubrique « Point de vue » rédigés par des personnalités politiques. Les auteurs invités à prendre position dans les colonnes des trois journaux sont soit des universitaires, soit des hommes politiques, des magistrats (deux vice-présidents de tribunaux de grande instance et un juge) ou des représentants d'associations, d'observatoires de la vie politique ou de ligues. Les trois Américains intégrés dans le corpus sont Jeremy Rifkin, professeur à l'Université de Pennsylvanie, Robert O. Keohane, professeur de relations internationales à l'Université de Princeton (*docteur honoris causa* de Sciences po), et Richard Perle, ancien président du *Defense Policy Board* du Pentagone, ancien secrétaire d'État adjoint à la défense. *Le Monde diplomatique* d'avril 2005 publie la conclusion de l'ouvrage de Jeremy Rifkin (2004), *Le rêve européen. Ou comment l'Europe se substitue peu à peu à l'Amérique dans notre imaginaire*, où il problématise la question des conceptions françaises et américaines de la responsabilité individuelle et de la responsabilité collective. Les universitaires français consultés sont sociologues, historiens, politologues ou philosophes. On compte parmi eux des chercheurs comme Richard Descoings (patron de Sciences-po Paris), Éric Alary (chercheur associé au Centre d'histoire de Sciences-po Paris), Jean-François Durantin (politologue, Université Paris/Sorbonne), Monique Canto-Sperber (philosophe, spécialiste d'éthique, directrice de Normale sup), Blandine Kriegel (philosophe), Gérard Mermet, Samuel Bordreuil, Michel Wieviorka (sociologues), Anne Lovell (anthropologue), Jean-Marc Dreyfus, Jean-François Sirinelli, Nicolas Baverez, historiens, Julia Kristeva (psychanalyste, écrivain, intellectuelle cosmopolite, Prix Hannah Arendt 2006 pour la pensée politique). Il y a bien sûr aussi des hommes politiques : un député européen, Alain Lipietz, (un des fondateurs du courant NPS, Nouveau parti socialiste), Vincent Peillon, Martin Hirsch (nommé haut-commissaire), un député et un maire communistes, Patrick Braouzec et Didier Paillard, un ministre, Bernard Kouchner, le président de la République du Sénégal, Abdoulaye Wade, etc. Le corpus comprend enfin trois articles signés respectivement par trois, six et plus de quatorze coauteurs. Il s'agit d'un article de « Rebonds » (*Libération*) sur la nécessité de l'ingérence politique au Darfour, signé par trois membres des associations ACTA, CCFD et Survie, et d'un article de la rubrique « Actualité/Opinions » (*Le Figaro*) sur l'impunité des criminels de guerre, signé par un coprésident de l'Association pour la défense

du droit humanitaire (Adif), le responsable international de Droit Solidarité, un second coprésident de l'Adif, un professeur de droit, doyen honoraire, un docteur en droit international et un vice-président de l'association internationale des juristes démocrates. Quant au troisième article, signé par plus de quatorze personnalités et des élus socialistes, il s'agit d'un article intitulé « Gauche, le devoir d'invention. Partir de l'individu confronté aux bouleversements du monde pour construire un projet collectif » et publié dans « Rebonds » (25/07/07). Parmi les auteurs, on compte cinq parlementaires européens, un sénateur, un vice-président de conseil général, cinq députés, une première adjointe au maire de Paris, une conseillère générale du Calvados. Quant aux thèmes abordés, j'ai laissé de côté les articles concernant la question du discours sur la gestion internationale des conflits armés, où il est pourtant abondamment question de responsabilité collective : ce thème mériterait un dossier à lui seul. Les articles du corpus problématisent donc les questions suivantes : éthique des médias écrits ou télévisuels, polémiques contre la démocratie d'opinion, apologie de la société civile, condamnation des essais nucléaires de la Corée du Nord, condamnation de l'Iran, adhésion de la Turquie à l'union européenne, réflexion sur les conditions de possibilité de la « réconciliation » civile en Algérie, culpabilité et responsabilité en Serbie, résistance au racisme, au terrorisme, aide humanitaire internationale, affaire du sang contaminé, Outreau, SNCF et « théorie du rouage », définition de l'homme politique, de la responsabilité collective au prisme de la mondialisation, des générations à venir, de la culpabilité, de l'impuissance de l'État ou du système judiciaire et de la peur, peur de la liberté, de l'engagement et de l'action.

Cadre théorique : de quelques traits spécifiques de la responsabilité collective dans *Responsabilité et jugement* et *Le savant et le politique*³

Il s'agit de souligner ici quelques points essentiels de la définition du concept qui permettent d'éclairer les orientations du discours médiatique ou médiatisé sur la responsabilité collective. Cet exposé ne prétend donc pas être exhaustif, et ce d'autant plus que l'introduction du dossier réfère à des points cruciaux de l'ouvrage d'Hannah Arendt. Il y sera question de

³ Je ne reviens pas ici sur d'autres considérations théoriques non moins importantes comme la légitimité scientifique de l'approche linguistique de notions philosophiques comme l'éthique et la responsabilité : le travail a été fait par A. Rabatel et A. Chauvin-Vileno dans *Semen* (2006 : 5-24). J'ai explicité mes propres prises de position sur le sujet dans cette même livraison.

la dimension foncièrement politique de la notion, de ses interactions avec la notion de responsabilité individuelle, de la nécessité de la dissocier de la notion de culpabilité, des notions que l'on peut considérer comme ses contraires : « irresponsabilité », mais surtout « impuissance » et des liens qui lient l'argument d'impuissance à la « peur de juger » et à la « théorie des rouages » (Arendt, 1964 : 59-63). Ceci devrait permettre d'aboutir à une définition sélective des traits spécifiques des concepts d'« éthique de conviction » et d'« éthique de responsabilité » et de leurs convergences avec la conception de la responsabilité collective défendue par Hannah Arendt.

Le concept de responsabilité collective est étroitement lié au politique, affirme Hannah Arendt (1964 : 174). La notion s'oppose sur ce point à celle de responsabilité « juridique » ou morale qui ne peut être assumée que par un individu, alors que la responsabilité collective est intrinsèquement politique. Celle-ci implique, selon Hannah Arendt (*ibid.* : 175), la réalisation de « deux conditions » : le citoyen doit être « tenu pour responsable de quelque chose qu'il n'a pas fait »⁴ ; la raison qui explique sa responsabilité est sa « participation à un groupe (un collectif) qu'aucun acte volontaire de sa part ne peut dissoudre ». Ce serait le prix à payer « pour que la faculté d'agir, qui est la faculté politique par excellence, s'actualise dans l'une des formes nombreuses et variées de la communauté humaine » (*ibid.* : 183)⁵. La conceptualisation de la notion passe également par l'analyse de notions antithétiques comme l'« irresponsabilité »⁶ et l'« impuissance »⁷ ou le « renoncement » dans les termes de Max Weber (1919 : 184-185). Celui-ci classe en fait les politiques qui se contentent de ressasser leur « amertume » ou « leur simple acceptation résignée du monde » dans la catégorie des tenants de l'« éthique de conviction » qui préfèrent le « renoncement » rigoriste, l'inaction et le salut de leur conscience à l'engagement et à l'action prônés par « une éthique de la responsabilité ». Confronté au « naufrage » de ses « espoirs », le partisan de l'éthique de responsabilité fera tout ce qui est en son pouvoir pour le « surmonter » et tenter d'agir envers et contre tout.

La conceptualisation de la notion nécessite par ailleurs qu'on la dissocie de celle de culpabilité ; il est fréquent, mais illégitime selon Hannah Arendt et Max Weber, d'assimiler les deux notions. Ce n'est donc qu'« en un

⁴ Ceci est lié au système politique de « délégation » dans lequel le citoyen confie le droit d'agir en son nom à ses représentants. Voir à ce sujet, Arendt (1964 : 175-176, 180, 183).

⁵ Je ne développerai pas ici la question du lien qui lie les concepts de responsabilité et de mémoire collective. Voir à ce sujet Arendt (1964 : 58-59, 175-176).

⁶ Au sujet de l'analyse approfondie des acceptions usuelles de ce terme, voir Arendt (1964 : 76, 67) et, dans le cas de l'emploi de la qualification par les dirigeants d'un régime totalitaire (*ibid.* : 74, 66, 78).

⁷ Voir à ce sujet Arendt (1964 : 76, 182).

sens métaphorique qu'on peut dire que nous nous *sentons* coupables pour les péchés de nos pères, de notre peuple ou du genre humain, en bref, pour des actions que nous n'avons pas commises » affirme Hannah Arendt (1964 : 173-174, 59). La philosophe stigmatise « la quintessence de la confusion morale » (*ibid.* : 59), le « sophisme » (*ibid.* : 52-53) « au premier abord » (*ibid.* : 60), « si noble et si tentant » (*ibid.* : 173-174), qui consiste à affirmer « nous sommes tous coupables », affirmation qui est, à ses yeux, une « déclaration de solidarité avec les malfrats »⁸. On trouve le même sentiment de défiance chez Max Weber (1919 : 167-168), mais pour d'autres raisons non moins cruciales : la recherche de coupables orienterait les débats publics en temps de guerre, « après la défaite », vers le passé, alors que la responsabilité politique les orienterait vers l'avenir. Max Weber voit dans cette recherche des coupables une procédure « stérile », là où il est crucial de s'intéresser à « l'affaire propre de l'homme politique, à savoir l'avenir et la responsabilité devant l'avenir ». S'obstiner à vouloir désigner des coupables serait une démarche qui ne pourrait mener qu'à la diffamation et au ressentiment, et qui ne se soucierait pas, là est le point crucial, des conséquences désastreuses pour la cohésion nationale si importante pour la construction d'un avenir collectif. Cette obstination serait celle d'une « éthique absolue » intransigeante qui donnerait la primauté à un « devoir de vérité » d'autant plus problématique qu'il serait ancré le plus souvent dans la volonté d'« avoir toujours raison »⁹. « L'homme politique trouvera que cette façon de faire [...], loin de faire la lumière sur la vérité, l'obscurcira à coup sûr par les abus et le déchaînement des passions » affirme Max Weber (1919 : 171)¹⁰.

⁸ Au sujet de ce type de « solidarité », voir Koren (2006 : 99-103).

⁹ Comment ne pas penser ici au ton péremptoire des innombrables éditoriaux de la presse écrite contemporaine, où l'effacement énonciatif contribue à transformer ce qui est une prise de position inéluctablement subjective en évidence indiscutable.

¹⁰ Cet aspect de la conceptualisation de la notion trouve de nombreux échos dans le corpus. L'affaire du sang contaminé, mais aussi celle d'août 2003 où plus de 10 000 personnes ont trouvé la mort en France à cause d'une canicule exceptionnelle, pourraient constituer des illustrations types. Le remplacement d'un questionnement sur l'avenir par la recherche passiste de coupables caractérise aussi le fameux article de J.-Cl. Guillebaud, intitulé : « Cinq jours de dérapage médiatique analysés heure par heure. Roumanie : qui a menti ? » (*Le Nouvel Observateur* 05-09/04/90) et, plus près de nous, par exemple, l'article de deux magistrats médiatisé par *Libération* (25/09/06) et intitulé : « Tous responsables du gouffre social creusé sous nos pieds. La rançon de nos abandons ». L'article s'achève ainsi : « Au bal des hypocrites, nous sommes tous responsables politiques, préfets, juges, policiers... tous responsables de notre impuissance à maintenir un ordre social encore décent. Tous responsables et tous coupables ». Le sophisme condamné par H. Arendt se profile derrière cette conclusion qui se contente de dénoncer (et d'exonérer *via* la culpabilisation générale) au lieu d'imaginer des solutions pour l'avenir.

La responsabilité collective est vécue comme « un fardeau » ou une « punition » dont on aspire à être exonéré, affirme Hannah Arendt (1964 : 176). Ce qui se profile derrière les tentatives de s'y soustraire serait, selon elle (*ibid.* : 51), la « peur » de « juger » là où la responsabilité envers l'avenir exige précisément que l'on ose juger, trancher et agir. Il y aurait assimilation erronée, mais profondément ancrée dans l'imaginaire collectif, de tout individu qui ose formuler des jugements de valeur explicites à un donneur de leçon imbu de lui-même, prêt à diaboliser¹¹ ceux qui refusent de s'aligner sur ses positions. Les partisans de la supériorité éthique de la neutralité se serviraient de cette image dévalorisante¹² pour déconsidérer l'acte de juger et lui dénier toute forme de rationalité. Cet acte implique en effet la liberté d'un choix subjectif, liberté étroitement liée cependant dans le champ de l'argumentation à l'obligation de justifier rationnellement des positions axiologiques. L'individu ou la collectivité qui osent juger ne prétendent pas automatiquement moraliser ni donner à leurs prises de position les apparences de l'évidence, mais assumer les devoirs de douter, de mettre en question, de « penser »¹³, de trancher et de passer à l'action. Celui qui refuse de juger ou de reconnaître ses actes de jugement se trouvera donc contraint d'imputer « toutes les fautes » non pas à des individus précis, mais à « des événements », des « tendances historiques » ou « des mouvements dialectiques, bref à une sorte de nécessité mystérieuse œuvrant derrière le dos des hommes » (Arendt, 1964 : 51-52, 62)¹⁴. Il pourra aussi tenter de s'exonérer de toute responsabilité en invoquant la « théorie des rouages » (*ibid.* : 60, 87, 174, 77) ou de l'« obéissance », ce « pernicieux mot » que « l'on gagnerait beaucoup à pouvoir éliminer du vocabulaire de notre pensée morale et politique », conclue-t-elle (*ibid.* : 78). Max Weber (1919 : 162) considère « le sentiment de responsabilité » comme l'une des « trois qualités déterminantes qui font l'homme politique ». Ceci le conduit entre autres à problématiser la question du « lieu éthique » où « réside » (*ibid.* : 166) la politique et à affirmer la nécessité de « rendre clairement compte » du fait que « toute activité orientée selon l'éthique peut être subordonnée à deux maximes totalement différentes et irréductiblement opposées » : « l'éthique de la conviction » et « l'éthique de la responsabilité » (*ibid.* : 172). Ceci ne signifie cependant pas que la première implique « l'absence de responsabilité » ni la seconde « l'absence de conviction » (*ibid.* : 172).

¹¹ Voir « les falsifications des faiseurs d'images nés » (Arendt, 1964 : 51-52).

¹² Voir à ce sujet Weber (1919 : 166) : « contrefaçon vulgaire », « vile manie de celui qui a toujours raison » et qui passe son temps à chercher les coupables ; voir également le « penchant pseudo-éthique à avoir raison à tout prix » lié à un besoin de « diffamer » (*ibid.* : 167, 179).

¹³ Voir « Responsabilité personnelle et régime dictatorial » (Arendt, 1964 : 74-75).

¹⁴ Comment ne pas penser ici à la fameuse rhétorique médiatique du « ça parle », de l'ironie du destin et des effets d'objectivité par effacement énonciatif...

S'il existe une « opposition abyssale » entre les attitudes dictées par ces deux types de maximes, il est néanmoins nécessaire de les envisager comme complémentaires. Les deux éthiques « constituent ensemble l'homme authentique, c'est-à-dire un homme qui peut prétendre à la "vocation politique" » (*ibid.* : 183). L'*ethos* de l'homme politique enfermé dans la tour d'ivoire de ses principes et celui du politicien qui place le devoir d'agir au-dessus de la sauvegarde de son âme et de ses prises de position idéologiques constituent deux *ethos* contraires, mais tout aussi valides et légitimes. Le partisan de l'« éthique de conviction » (*ibid.* : 172-173) souhaite agir, mais sans se soucier des répercussions de ses actes. Si leurs conséquences sont fâcheuses, la responsabilité en sera imputée au monde (*ibid.* : 183)¹⁵, aux erreurs des autres « au service desquels il travaille » (*ibid.* : 183) ; il ne les assumera pas lui-même. Le partisan de cette éthique ne se sentira « responsable [...] que de la nécessité de veiller sur la flamme de la pure doctrine afin qu'elle ne s'éteigne pas » (*ibid.* : 173)¹⁶ et donc de « ranimer perpétuellement la flamme de sa conviction » (*ibid.* : 181). L'« éthique de responsabilité » donne la primauté à l'obligation de répondre « des conséquences prévisibles de nos actes » (*ibid.* : 172, 182). Si l'action se solde par un échec, le responsable « estimera ne pas pouvoir se décharger sur les autres des conséquences de ses actes pour autant qu'il aura pu les prévoir ». Il donnera le primat à la nécessité d'agir et de risquer d'être en contradiction avec ses propres positions doctrinaires si le « bien-être » collectif l'exige. Là où le partisan de l'éthique de conviction refuse, par exemple, de répondre au mal par la force, le partisan de l'éthique de responsabilité affirmera : « Tu dois t'opposer au mal par la force, sinon tu es responsable de son triomphe » (*ibid.* : 170). Il ne peut se résoudre à « la simple acceptation résignée du monde » ni choisir l'option du « renoncement » (*ibid.* : 184). Il lui faut tenter « de surmonter le naufrage de tous ses espoirs » et d'« atteindre le possible » en s'attaquant sans cesse à « l'impossible » (*ibid.* : 185). On peut donc voir dans la distinction d'Hannah Arendt entre ceux qui se soucient avant tout de protéger leur « âme » et ceux qui donnent le primat au « bien-être » d'un monde dont l'ordre est perturbé et menacé (Arendt, 1964 : 177-179), des similitudes avec les définitions webériennes de l'éthique de conviction et de l'éthique de responsabilité. « La réponse politique » à la « proposition socratique » : « Mieux vaut subir une injustice que d'en commettre une » serait la suivante selon Hannah Arendt (1964 : 179) : « Ce qui est important dans le monde, c'est qu'il n'y ait pas d'injustice »,

¹⁵ La similitude avec le point de vue de H. Arendt (1964 : 51-52, 62) évoqué ci-dessus est frappante. Voir également la note 16.

¹⁶ En voici une illustration éloquent, extraite de la conclusion d'un éditorial de *Libération* (05/05/07), intitulé « Présidentielle. Dernier jour de campagne » : « Nous préférons être minoritaires en respectant notre idéal, plutôt que de l'affadir dans une neutralité sans âme. À gauche donc, plus que jamais ».

« peu importe qui la subit ; votre devoir est de l'empêcher », réponse qui argumente en faveur du lien crucial qui lie le politique à la responsabilité devant l'avenir, place les intérêts de la collectivité au dessus de ceux des individus et prend position en faveur de la nécessité de l'action.

Définitions médiatiques du concept de responsabilité collective

Le discours médiatique ou médiatisé sur la responsabilité collective démontre la justesse des analyses des deux penseurs. Ma contribution a donc pour objet les « lieux textuels » où le concept est construit par un type de questionnement éthique qui conduit à des qualifications, des définitions et à la désignation de quelques-uns des actants de la vie politique et sociale, particulièrement impliqués par sa mise en œuvre. Ceci devrait permettre de démontrer la pertinence de l'hypothèse selon laquelle l'un des lieux discursifs majeurs de l'acte d'assumer ses responsabilités, individuellement et collectivement, serait l'acte de parole accompli par un sujet d'énonciation qui prend explicitement position « à rebours » d'un « déjà-pensé doxique » – soit dans les termes linguistiques de Jacqueline Authier-Revuz (1995) cités *supra* : « X, c'est bien le mot, ce que j'ose dire X, ce qui s'appelle un X, X, je dis bien X » et dans ceux, philosophiques, d'Hannah Arendt : « oser » « penser » et « juger » à rebours d'une pensée unique toute-puissante, assumer pleinement la part de libre arbitre du sujet d'énonciation.

Interaction des concepts de responsabilité individuelle et collective

L'interdépendance de ces deux versants de la responsabilité occupe une place centrale dans les argumentaires des articles de mon corpus¹⁷. C'est au prisme de la responsabilité individuelle et des changements que lui fait subir le phénomène de la mondialisation, sans pour autant l'annuler, que la responsabilité collective est définie dans une série de cinq articles publiée « en avant-première » dans *Le Figaro* (07/10/06) à l'occasion de « La Cité de la Réussite », événement qui devait réunir 200 intervenants autour du thème « l'homme et la responsabilité » durant trois jours à la Sorbonne. La publication de ce dossier avait d'ailleurs été précédée, dans la rubrique « Opinions », par celle d'un

¹⁷ Voir également l'analyse de la position de J. Bentham dans la note 2 de l'introduction du dossier.

article du politologue américain Robert O. Keohane¹⁸, « La responsabilité à l'âge des organisations globales » (*Le Figaro*, 22/08/06). Monique Canto-Sperber affirme ainsi dans l'un des articles du dossier : « Comment ne pas songer à l'interdépendance où nous sommes irréversiblement plongés, puisque ce que je fais engage aussi les autres ? Comment ignorer que la complexité du monde me renvoie parfois l'effet de mes actions sous une forme que je reconnais mal ? »¹⁹, « Comment ne pas voir que la misère du monde, la détérioration de la planète, se rapprochent de nous comme une marée inexorable ? Détourner les yeux, n'est-ce pas entrer dans une inévitable complicité avec les maux à venir ? ». L'individu ne pourrait se soustraire aisément au sentiment que s'il n'agit pas, s'il ne contribue pas à « empêcher » la victoire de « l'injustice », dans les termes d'Hannah Arendt (1964 : 179), il sera en quelque sorte complice de ce que Max Weber appelle « le triomphe du mal ». « Il y a deux façons d'être responsable : collectivement et individuellement. L'une ne va pas sans l'autre, et toutes les deux supposent les mêmes qualités », notamment « le réalisme, la moralité et l'exemplarité », affirme le sociologue Gérard Mermet dans ce même dossier (*Le Figaro*, 07/10/06). On retrouve ici en première position une qualité de l'homme politique valorisée par Max Weber : « Réalisme » renvoie à ce qu'il appelle « le coup d'œil » ou « faculté de laisser les faits agir sur lui » (Weber, 1919 : 162-163, 185)²⁰ tout en les maintenant à distance afin de dominer la passion qu'il éprouve pour la cause à servir et de pouvoir prendre des décisions le plus objectivement possible. Gérard Mermet poursuit d'ailleurs en ces termes : « On ne peut être

¹⁸ Le titre de docteur *honoris causa* a été « offert » à R. O. Keohane de l'Université de Princeton à l'occasion du soixantième anniversaire de la « refondation de Sciences po », précise *Le Figaro* (22/08/06). R. O. Keohane insiste notamment sur le fait qu'un « système de responsabilité » collective repose « dans le jeu politique mondial » sur « différents éléments : la supervision, la dimension juridique, le rôle des marchés, l'interaction avec les pairs et la réputation ». Je reviendrai plus bas sur cette définition qui accorde une place centrale à la société civile et à sa fonction de « supervision ».

¹⁹ Voir également, à ce sujet, l'extrait de l'ouvrage de J. Rifkin, publié dans *Le Monde diplomatique* (04/05), où le chercheur souligne l'importance de l'accomplissement d'une « tâche inachevée : l'adoption d'une "éthique personnelle" de responsabilité à l'égard des vastes communautés de vie qui constituent la Terre ». « Si l'on veut vraiment changer les choses », poursuit-il, « il faut que l'engagement en faveur des autres êtres humains, nos semblables, et de notre biosphère commune soit le fruit d'un profond sentiment personnel en même temps que l'objet d'une législation collective ». Voir aussi un article publié dans *Libération* (11/07/02, « Le politique face à la société médiatique ») et dont voici un extrait : le monde est devenu « cette réalité qui entre quotidiennement dans les foyers » et qui transforme l'individu en être collectif ; la mondialisation serait la « nouvelle échelle de vie » et le rapport que le lecteur ou le spectateur entretient avec elle, un rapport complexe « suscitant tout un système du monde et de soi dans le monde, qui tisse le contexte de représentation dans lequel, ensuite, la parole politique traditionnelle et rationnelle a bien du mal à percer ».

²⁰ On peut trouver un écho de ce point de vue dans l'extrait des *Dits et écrits* de M. Foucault (1980, 2001 : 927), cité par A. Rabatel ici-même : « Curiosité, futilité. Le mot, pourtant, me plaît. Il me suggère tout autre chose : il évoque le "souci" ; il évoque le soin qu'on prend de ce qui existe et pourrait exister ; un sens aiguë du réel mais qui ne s'immobilise jamais devant lui ; une promptitude à trouver étrange et singulier ce qui nous entoure ».

responsable sans une conscience aiguë de ce qui se passe autour de soi ni sans un effort d'objectivité sur ce que l'on voit »²¹ (*Le Figaro*, *ibid.*). « Moralité » réfère à la rectitude éthique, à l'aptitude individuelle à se sentir « concerné par le sort des autres », « exemplarité »²² à la crédibilité de l'homme politique dont les citoyens attendent, précise Gérard Mermet, qu'il tienne un discours vrai, entendu comme adéquat aux réalités et aux difficultés de la vie sociale, qu'il ne se considère pas comme au-dessus de la loi commune et qu'il place le souci du bien commun au-dessus de ses intérêts personnels soit, dans la langue de Max Weber, au-dessus de la pureté de la doctrine dont il se réclame. « On peut très bien se sentir très européen et très français à la fois, et en même temps se sentir comptable de l'avenir de la planète » affirme enfin Richard Descoings, patron de Sciences-Po Paris, dans *Le Figaro* (13/04/07). Le politique entendu comme mode de réflexion responsable sur les enjeux de « l'avenir de la planète » est un des lieux actuels où se construit la responsabilité collective sans impliquer que les citoyens renoncent à leur identité nationale ou européenne.

La responsabilité collective au miroir de ses antonymes : l'argument de l'« impuissance » et/ou de l'« obéissance »²³

Ces arguments occupent une place considérable dans les discours que les médias écrits font circuler dans leurs colonnes. Les contraires discursifs de « responsabilité collective », dont « impuissance » pourrait

²¹ Le contraire de ce trait distinctif serait donc le « déni de réalité », déni de réalité, par exemple, des institutions ou des intellectuels qui nient la possibilité de définir le concept de terrorisme, déni de réalité condamné dans « Sécurité et autorité » par l'éditorialiste du *Figaro* (29/09/06) en ces termes : « en ce domaine aussi, on recourt à l'habitude si française de résoudre un problème en le niant. Pourtant, l'omerta n'empêchera pas l'opinion de conserver ses certitudes et de réclamer le droit à la sécurité ». Voir aussi « Agir ensemble contre le racisme », paru le 16 juillet 2004 dans *Libération* (« Rebonds ») : « Depuis le début de l'année, les actes antisémites et antimaghrébins (ou antimusulmans) continuent à augmenter: Prendre prétexte de la mystification du RER D pour l'oublier; ce serait, là encore, laisser s'aggraver les choses et commettre un déni de réalité ».

²² R. O. Keohane utilise le terme de « réputation » dans l'extrait du *Figaro* cité ci-dessus et la définit ainsi : « La réputation est une forme de "puissance douce" entendue comme la « capacité à infléchir les préférences des autres ». « Les dirigeants sensés peuvent comprendre qu'une réputation d'honnêteté et de fiabilité est un outil diplomatique essentiel ».

²³ Il aurait été utile d'analyser ici le discours des articles du corpus sur la question de l'« irresponsabilité », mais les antonymes discursifs de ce nom jouent un rôle beaucoup plus important que celui-ci de ses antonymes lexicaux. Il s'agit de l'« irresponsabilité » de l'État dans le cas de l'affaire du sang contaminé, mais aussi, dans le cas des médias, de l'« irresponsabilité » de rapprochements associatifs comme l'assimilation polémique d'une cible à l'un des parangons actuels du mal (la « nazification » de l'ennemi idéologique ou militaire par exemple) ou la généralisation abusive de « certains Serbes », qualification qui se transforme dans la trame de l'article en tous « les Serbes » et aboutit à la condamnation d'une « société entière » (*Libération*, 04/11/2000) ; « irresponsabilité » aussi de la déréalisation de l'événement médiatique qui met sur le même plan « une maison abattue à Jénine » et « un pavillon brûlé en banlieue » et nuit ainsi à l'intelligibilité de l'événement et donc à son interprétation ; l'obscurcissement du sens freinerait ou annulerait la possibilité de l'action.

être considéré comme la qualification générique, sont en l'occurrence : « démission », « renoncement », « immobilisme », « déclinisme », « abandon », « obéissance » et « rouage ». Il y a ainsi l'« impuissance de la justice », incapable de combler à elle seule le « gouffre social » creusé par « trente années » de libéralisme mondialisé et d'« idéologie de l'abandon » (*Libération*, 25/06/06), l'impuissance des dirigeants européens à sortir de dilemmes diplomatiques qu'ils vivent « comme une fatalité » (*Le Monde*, 29/09/06), dans l'éditorial intitulé « Engrenage ») or « l'on ne peut être à la fois responsable et désespéré », lit-on dans *Le Figaro* (07/10/06). Il y a aussi l'impuissance affichée et ressassée (*Le Figaro*, 07/05/07) : « L'homme de son temps », l'impuissance rebaptisée « avec complaisance » « mythologie du champ de ruine », « tentation » « de la ruine », si caractéristique, affirment les auteurs d'un article intitulé « Le politique face à la société médiatique » (*Libération*, 11/07/02), « des tenants de l'antiréformisme », « du mol édreton du *statu quo* » (*Le Figaro*, 30/09/06) et donc de l'inaction, alors que la responsabilité politique assumée est indissociable de l'obligation d'agir. L'impuissance mène ainsi à l'inaction (*Libération*, « Rebonds », 21/05/07) au Darfour ou au Moyen-Orient car les Européens, « dans leur sagesse » (soit en termes wébériens : conformément à une éthique de conviction « a-cosmique ») « préfèrent les mots à l'action, le *statu quo* au progrès démocratique », lit-on dans *Le Figaro* (« Le jour où les Européens nous ont lâchés », 12/09/06). De l'impuissance au « renoncement » stigmatisé par Max Weber et à la soumission, il n'y aurait qu'un pas. *Le Figaro* (12/09/06) et *Libération* (21/05/07) soulignent le « désistement perpétuel » de l'Union européenne, et Yvan Rioufol problématise dans son « bloc-notes » la « soumission » lors de l'affaire des caricaturistes de Mahomet, qui aurait conduit à s'incliner « devant le fanatisme et l'inculture ». « Observer, au pays des lumières, tant de renoncement à résister au nouveau délit de blasphème ne peut que dérouter des citoyens attachés à la liberté d'expression » conclut-il (*Le Figaro*, 15/09/06). Quant à la « théorie des rouages » ou de l'« obéissance » d'Hannah Arendt, on peut la voir à l'œuvre dans le système de défense du président-directeur général de la SNCF dans un article médiatisé par *Le Figaro* (12/06/06), qui problématise la question de la responsabilité du transport des déportés en ces termes : « Quelle est la part de responsabilité de la SNCF ? A-t-elle été un acteur autonome et volontaire ? A-t-elle été au-delà de ce que la menace et la force imposaient ? La réponse des historiens est clairement "non". La SNCF était sous la contrainte, en zone occupée, des forces d'occupation et, en zone libre, de la collaboration de l'État de Vichy ». Louis Gallois remarque toutefois dans le même article, quelques lignes plus bas, que plus de « 1 500 résistants cheminots » ont trouvé, en dépit de cette double « contrainte », des stratégies efficaces pour échapper aux forces de l'occupation et de la collaboration. La conclusion de l'article contient toutefois l'assertion suivante : « Ils [les cheminots] savent que comme

instrument de l'État de Vichy, la SNCF a été un *rouage* de la solution finale » (c'est moi qui souligne), où le verbe « savoir » confère au contenu subjectif de sa complétive les apparences irréfutables de l'évidence. Louis Gallois dissimule difficilement ici l'« embarras » que fait naître en lui la confrontation avec des « problèmes moraux » (Arendt, 1964 : 54). L'argument de l'« impuissance » résout ici la question de la responsabilité collective par l'invocation de la « théorie du rouage ».

Responsabilité collective et « société civile »²⁴

Il m'est impossible, faute de place, d'analyser le discours sur la totalité des actants impliqués par le concept de responsabilité collective, je me limiterai donc à l'un d'entre eux auquel les auteurs des articles de mon corpus donnent la primauté : la société civile. Celle-ci ne doit pas être confondue avec les collectivités représentatives de la « démocratie d'opinion » : ce concept est la cible de critiques axiologiques négatives alors que le concept de « société civile »²⁵ est présenté par l'ensemble des auteurs du corpus comme la condition de possibilité majeure de la construction d'un avenir radicalement différent. Il s'agirait pour elle de combattre pour défendre ses valeurs et de pratiquer toutes les formes de débats et d'actions politiques nécessaires afin de ne plus compter uniquement sur la délégation de la défense de ses droits et intérêts aux institutions de l'État (*Libération*, 05/05/07). Le principe n'est pas nouveau ; il figure dans l'article 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen selon lequel « la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration » affirme le magistrat Daniel Ludet dans *Libération* (26/07/05), mais la société civile aurait renoncé à cette fonction fondamentale ces dernières années. Or, c'est aux sociétés civiles qu'il incombe d'exercer une « surveillance » vigilante sur l'exécutif national, mais aussi, à l'échelle internationale, sur « les actions des gouvernements, des institutions multilatérales et des autres puissances » affirme Robert O. Keohane dans *Le Figaro* (22/08/06). C'est à elles qu'il incomberait, après de nombreuses années de léthargie, de « raviver en permanence la veille

²⁴ Le « citoyen global » serait un nouveau type d'actant. Voir à ce sujet « Rêve américain, rêve européen » par J. Rifkin, professeur à l'Université de Pennsylvanie (*Le Monde diplomatique*, 04/05). On voit aussi apparaître un individu d'un nouveau type, « esprit frondeur et décomplexé » : le « cybermilitant », « activiste » qui affiche ses prises de position individuelles, à rebours des pressions institutionnelles, au nom de la recherche du bien commun. Voir à ce sujet, *Le Monde* (23/04/07) : « En quelques mois, Internet a changé la figure du militant ».

²⁵ R. O. Keohane considère que « seule une société civile mondiale dynamique dans laquelle de nombreux groupes surveillent sous divers angles les actions des gouvernements, des institutions multilatérales et des autres puissances, garantit véritablement l'efficacité de la notion de responsabilité dans le jeu mondial ».

civique, d'alerter, de faire œuvre de pédagogie, de mettre en pratique le « vivre ensemble » », lit-on dans *Libération* (16/07/04, article intitulé « agir ensemble contre le racisme »). Un des articles du corpus : « La Nouvelle-Orléans, le nouvel élan », paru le 22 septembre 2006 dans *Libération*, me servira d'exemple type. L'auto-responsabilisation de la société civile y est d'autant plus visible que l'État se distingue, lors de ces événements, par son impuissance totale. Les qualifications utilisées par le sociologue et l'anthropologue, auteurs de l'article, disent l'émergence profondément ancrée dans le réel, d'une éthique de responsabilité qualifiée en ces termes à la fois indéfinis et superlatifs : « Quelque chose de considérable s'est amorcé dans la ville ». L'emploi du pronom indéfini réfère à une force émergente encore innommée, profondément ancrée dans une situation de crise et perçue par les chercheurs au moment même de ses premières manifestations. La qualification « responsabilité collective » n'apparaît pas dans l'article. Ce n'est d'ailleurs pas le seul cas où il est manifeste que l'objet du discours est la responsabilité collective sans que cette désignation ne soit énoncée explicitement. Mon hypothèse est qu'il existe un lien direct entre le bouleversement émotionnel vécu par les protagonistes d'une situation de crise, le sentiment de l'inadéquation entre le déjà su, le déjà pensé et ce qu'ils vivent, l'« élan » irrépessible d'un sursaut de vie et l'absence de dénomination définie. « Quelque chose de considérable » dit la prise de conscience collective qui « dépasse » et « déborde »²⁶ les vérités et les codes établis et oriente les habitants de La Nouvelle-Orléans vers des formes d'action innovatrices et hors normes. On n'est pas encore dans le champ de la catégorisation cognitive accomplie, mais dans celui d'une action à la fois ancrée dans le temps et l'espace et orientée par des enjeux éthiques. Les points forts de l'évocation sont les suivants : « mobilisation citoyenne », « travail concret de réinvestissement », « la qualité de leurs engagements ne cesse de croître », ville « intensément dessinée par ses habitants », « contrôle » de « volontés malveillantes sapant la volonté collective », « réinvention d'une citoyenneté » qui « au défaut du politique » et de son rôle directif, « joue à fond la carte de la délibération publique ». Il n'y a pas de place ici pour la recherche de responsables à désigner comme coupables. Les

²⁶ À ce sujet, voir ici-même la note 3 de la contribution d'A. Rabatel où celui-ci insiste sur la distance qui sépare les concepts de « code déontologique » et d'« éthique », mais aussi celui d'A. Rabatel et A. Chauvin-Vileno (2006 : 9) où il est question, dans le contexte d'une réflexion sur la responsabilité des chercheurs, de « questions » qui « n'épuisent pas les problèmes » et des domaines « au-delà » desquels les savoirs « bien balisés » perdent de leur « pertinence ». On reconnaît dans tous ces commentaires la référence à un trait intrinsèque du questionnement éthique : le sentiment d'un « dépassement » nécessaire et incontournable, de la nécessité de « capter le sens qui déborde l'action » (Fontanille, 2007 : 5) et donc d'un manque à résoudre par l'action et non pas par un retrait fileux dans la « pureté » de l'« éthique de conviction ».

habitants de La Nouvelle-Orléans donnent la primauté à la construction de l'avenir:

« Oser penser », « juger » et « agir »

On reconnaît donc l'actant par excellence de la responsabilité collective à sa volonté de dominer la peur du risque, des doxa, de l'acte de juger et de l'action. La responsabilité politique exige de l'homme de pouvoir; affirme Alain Duhamel, auteur d'un article de *Libération* (« Rebonds », 04/10/06) intitulé « La nostalgie Jospin », qu'il se livre à une évaluation « réaliste » et critique des faits, qu'il ne craigne pas d'énoncer des jugements de valeur à rebours des idées reçues ni de trancher; qu'il soit prêt enfin à se battre opiniâtrement pour ses idées et pour le bien commun, en dépit des risques à encourir. Jospin, affirme-t-il, aurait eu ces qualités. Mais ce type de courage serait bien moins fréquent que la « peur », sentiment évoqué et problématisé par Hannah Arendt, Max Weber et Hans Jonas. Nicolas Tenzer, président du Centre d'étude et de réflexion pour l'action politique, publie ainsi dans *Le Figaro* (27/02/07) un article intitulé « La France a-t-elle des raisons d'avoir peur ? ». Celle-ci serait le lot de « ceux qui refusent la liberté [...] puisqu'elle nous met en face de nous-mêmes et de notre infinie responsabilité », « peur [...] plus forte que tout » qui apparaît aussi chez « ceux qui, aussi bien englués dans la répétition de la pensée commune que déroulant la provocation satisfaite sans pensée ni avenir, refusent de *prendre le risque de la pensée*, ce qui veut dire aussi *celui de la singularité* »²⁷ (c'est moi qui met en italique). L'un des dangers les plus graves auxquels l'action politique serait exposée, serait en l'occurrence l'incapacité de « construire de nouvelles modalités d'action devant un monde nouveau » et la conduite qui consiste « à se raccrocher au même » et « à se cramponner à des bribes de doctrines » qui empêchent de percevoir un réel « évidemment mondial ». On pourrait déduire de l'article « La nostalgie Jospin », que l'acte d'assumer ses responsabilités appartient à un paradis perdu désormais inaccessible. Il n'en est rien et je voudrais analyser, en guise de mise au point synthétique, le contenu d'un article publié le 25 juillet 2007 dans *Libération* : « Gauche, le devoir d'invention. Partir de l'individu confronté aux bouleversements du monde pour construire un projet collectif entraînant ». On y trouve en effet la plupart des traits distinctifs de la notion de responsabilité collective,

²⁷ N. Tenzer confirme ici le point de vue de H. Jonas (1979 : 65-66, 423) sur « la peur heuristique », en affirmant qu'« elle nous met en face de nous-mêmes et de notre infinie responsabilité ». La peur d'agir devrait nous permettre de penser son contraire : la nécessité bénéfique de la responsabilité et de l'action. « Pas plus que l'espérance, la peur ne doit inciter à remettre à plus tard la véritable fin, la prospérité de l'homme sans diminution de son humanité » affirme H. Jonas.

circonscrits dans mon corpus. Il s'agit d'un texte programmatique médiatisé par le quotidien dans la rubrique « Rebonds » et cosigné par quatorze personnalités politiques au nombre desquelles on compte des parlementaires européens, des sénateurs, des députés, une adjointe au maire de Paris et une conseillère générale du Calvados. Voici les points forts de l'argumentaire des auteurs de l'article :

- « Appétit de comprendre et de construire l'avenir » : le passé serait le domaine de prédilection de ceux qui ont essentiellement pour fin de désigner des coupables ;
- pratique lucide et délibérée de l'autocritique : il ne s'agit plus de prouver opiniâtrement qu'on a raison, mais de se livrer à un questionnement éthique. « Analyser ce qui [nous] est arrivé », « ne rien occulter, débattre de tout », soit : ne pas s'enfermer dans le credo idéologique doctrinaire d'une éthique de conviction, ne pas avoir peur de problématiser « le rapport à l'opinion », la « pertinence » et la « cohérence » des décisions politiques, la facilité avec laquelle l'adversaire a réussi à « accoler » au parti des auteurs « l'image de l'immobilisme et du conservatisme ». Les coauteurs affirment qu'il faut « savoir nommer les choses », entendu comme savoir reconnaître, par exemple, qu'il peut être utile d'instrumentaliser les critiques du camp adverse, d'en faire « le stimulant de notre pensée collective » ou que le parti a « un grave problème avec la mondialisation » qui implique un « changement de rapports entre les peuples », mais aussi « un bouleversement pour les individus » et la nécessité de « construire un "*humanisme de la mondialisation*" » ;
- réfutation de l'argument de l'« impuissance », argument que Max Weber et Hannah Arendt attribuent aux partisans de l'éthique de conviction : « Nous ne croyons pas à l'idée paresseuse d'un mouvement irrépressible de droitisation de la société devant lequel nous n'aurions plus qu'à rendre les armes » déclarent les auteurs de l'article ;
- décision de faire interagir responsabilité individuelle et responsabilité collective : « ne plus faire l'impasse sur le « désir d'autonomie et de liberté » des citoyens, « partir de l'individu, non pas replié sur notre hexagone mais confronté aux bouleversements du monde, pour construire un nouveau projet collectif entraînant » ;
- exercice d'un « devoir d'invention », d'un « formidable effort d'imagination » qui fait écho au devoir d'« atteindre le possible » en s'attaquant « sans cesse [...] à l'impossible » prôné par Max Weber (1919 : 185). Face à ce qu'ils considèrent comme « les grands défis d'aujourd'hui » – « le changement climatique, l'organisation des villes, le vieillissement, la santé, l'éradication de la pauvreté ou la sécurité internationale » –, les rédacteurs de ce document associent les deux conceptions webériennes de l'éthique lorsqu'ils déclarent : « À nous d'exercer un devoir d'invention [*soit éthique de responsabilité*], sans jeter par-dessus bord nos valeurs essentielles [*fidélité sans faille à la pureté de la doctrine*] ».

De la responsabilité collective des médias...

Il me semble impossible de conclure sans évoquer le rapport des journalistes du corpus aux concepts d'éthique de conviction et d'éthique de responsabilité. Cette question mériterait une étude en soi ; je me contenterai donc de signaler les points les plus significatifs. Il y a en fait deux types de « postures » déontologiques : celle qui donne toujours

encore la primauté au principe de neutralité, ce qui la place dans la droite ligne d'une éthique de conviction et celle qui manifeste la volonté de réactualiser un choix déontologique inverse : le devoir de résistance au pouvoir exécutif, aux préjugés, aux idées reçues et aux diktats de la « pensée unique », soit le fameux « devoir d'irrespect ».

Quand dire, c'est s'en tenir à une éthique de conviction...

On lit ainsi dans l'article « Journalistes, qu'avons-nous fait à Outreau ? »²⁸ : « Nous sommes journalistes, notre travail est de mentionner le point de vue de chacun, même si c'est vrai que je n'y crois pas alors », mais aussi « la culpabilité ou l'innocence d'accusés n'est, en l'occurrence, pas mon problème. [...] Je fais de la chronique judiciaire. Ce qui m'intéresse, c'est si le procès est bien mené ou non, c'est le fonctionnement de la machine à juger ». La seule prise en charge à assumer serait donc celle de la vérité référentielle et du contrôle de la normativité des procédures judiciaires. La prise en charge des valeurs et donc d'une rationalité axiologique n'est pas envisagée. La responsabilité morale ne ferait pas partie en l'occurrence de l'éthique du journaliste. La seule forme de subjectivité affective et/ou évaluative évoquée par les partisans de ce positionnement est celle des acteurs du procès ; le rapporteur la refléterait *telle quelle*, comme le ferait un miroir. « Quand je fais le papier sur la lecture publique de l'ordonnance de renvoi, c'est un papier horrible parce que les accusations sont horribles » écrit l'un des journalistes. On aura reconnu ici l'axiome de la transparence « objective » du discours médiatique et la conviction qu'informer, c'est fondamentalement « essayer d'expliquer, au jour le jour, l'attitude de chacun, [...] de restituer au mieux le climat de l'audience ». L'absence de problématisation des tenants et aboutissants éthiques des informations rapportées, la démarche qui consiste, dans d'autres articles du corpus, à dire et même à dénoncer le « déclinisme » (culpabiliser, condamner, ce n'est pas automatiquement responsabiliser) sans envisager de passer du devoir de neutralité à un « devoir » d'« imagination » de solutions qui pourraient éviter les conséquences de ce même « déclinisme », contribuent au maintien du *statu quo* et à la légitimation de l'inaction. Un journaliste de *Libération* (06/10/06) reproche à Pierre Rosanvallon, dans un article intitulé « Livre. Une analyse subtile mais sans réponse, sur la place du politique aujourd'hui », de « suspendre son raisonnement, chaque fois qu'il s'approche » du « point dur » où il pourrait et devrait passer du registre de la critique et de la condamnation

²⁸ Je n'analyserai pas en détails l'article « Journalistes, qu'avons-nous fait à Outreau ? », paru dans *Libération* (13/03/06), puisque G. Bastin consacre ici même son article à cette affaire.

à celui de la proposition de réponses concrètes à la question : « où est la place du politique ? ». Le livre pêcherait par manque « de ce qui pourrait constituer l'ouverture d'une perspective nouvelle ». Or, c'est exactement ce que font quotidiennement de multiples articles de la presse écrite. Je me contenterai d'un bref exemple type. Il s'agit d'un éditorial du *Figaro* (11/09/06), intitulé « Contre l'ennemi islamiste ». L'article stigmatise les « partisans d'un immobilisme qui frise la complaisance » quant aux sanctions contre les crimes commis par les terroristes. L'éditorialiste y affirme catégoriquement au moment de conclure : « la guerre contre le terrorisme ne souffre, elle, aucune réserve. Elle doit rester totale ». L'éditorial ne propose toutefois aucune réponse aux questions suivantes : mais quelles sont les formes innovatrices que cette « guerre » pourrait revêtir ? À qui imputer la responsabilité de la mener ? L'usage de la force est-il la seule solution ? Il ne les pose même pas.

Réactualisation du « simple pouvoir de dire » : la responsabilité médiatique revisitée...

Aux côtés des défenseurs de la transparence « objective », il y a toujours eu des journalistes pour affirmer que la presse écrite ne peut se limiter à la diffusion d'une information neutre et pour insister sur la fonction critique de « contre-pouvoir ». Ce qui frappe donc dans mon corpus, c'est l'attestation indirecte de la déperdition de cette vocation et l'énonciation de la volonté d'une partie des journalistes de la réactualiser. La presse écrite détiendrait encore un pouvoir qualifié par le titre d'un article de Daniel Schneidermann de « simple pouvoir de dire » (*Libération*, 29/06/07) ce que les doxa voudraient « occulter ». Daniel Schneidermann y argumente en faveur du « simple pouvoir de la parole » et du fait que « les mots seuls, peuvent parfois faire bouger les lignes ». Rester lucide, reconnaître la relativité du pouvoir des mises en mots médiatiques, mais courir néanmoins le risque de renoncer au paravent des « allusions codées » et des « formules byzantines », et accomplir explicitement l'acte de dire, soit : affronter l'impossible à partir du possible. Ceci correspond bien à l'*ethos* de l'homme politique, partisan d'une éthique de responsabilité, défini par Max Weber (1919 : 185). L'éthique de conviction et l'éthique de responsabilité convergent enfin dans cet éditorial publié dans *Libération* (05/05/07) et intitulé « Présidentielle. Dernier jour de campagne Une gauche renouvelée ». Dans cet article, ce qui frappe ce sont les points suivants :

- la désignation claire et nette du refus du projet politique adverse, mais sans recours à la moindre violence verbale, sans afficher la conviction d'avoir raison : « Soyons francs ; ce rêve-là n'est pas le nôtre. Non qu'il soit illégitime ou peu respectable » ;

- l'ancrage dans « les réalités du monde » associé au sentiment d'une responsabilité « envers [...] le message des révoltés » et donc l'incitation à agir pour soi, certes, mais surtout pour l'Autre²⁹ ;
- l'articulation des deux éthiques, telle qu'elle se manifeste dans les dernières lignes de l'article : « nous préférons être minoritaires en respectant notre idéal », soit en termes wébériens, protéger la pureté idéologique de nos convictions, mais « sans exclure quiconque. Au nom de notre passé, au nom de notre avenir », soit « au nom » certes du devoir de veiller sur la pureté de la doctrine, mais surtout au nom de celui d'agir pour le « bien-être » des générations futures.

Conclusion

Le désenchantement pessimiste ou cynique et les constats d'impuissance occupent une place centrale et même prépondérante dans les discours qui circulent à l'heure actuelle dans les médias, mais aussi dans de nombreux ouvrages en sciences du langage où il est de bon ton de douter de la rationalité du langage et des mises en mots comme de l'autonomie du sujet d'énonciation. Celui-ci y est le plus souvent présenté comme asservi par de multiples contraintes discursives et plus attiré par les stratégies d'effacement énonciatif et de dénégation de toute responsabilité que par l'acte d'assumer la responsabilité de ses dires. Le but de cette contribution était donc d'augmenter la visibilité du discours inverse, non pas pour tenter d'effacer toute trace du premier, mais pour souligner la nécessité de leur interaction. La « peur » « heuristique » conceptualisée par Hans Jonas (1979) et la tentation de la démission, justifiée par un souci d'équité (prendre position « pour » ou « contre » serait contraire à un rationalisme « égalitaire ») ou de mise en question désenchantée (problématiser est l'une des conditions de possibilité de toute réflexion éthique), devraient toujours être pensées au prisme de leur contraire : l'acte d'assumer ses dires et la nécessité d'affronter les risques, de trancher et d'agir. Le désengagement, dans le champ du politique, et la non-intervention catégorique dans celui de la réflexion scientifique sur le langage ne sont pas les seules options valides. Le refus d'agir des tenants d'une « éthique de conviction », avant tout soucieux de ne pas compromettre la « pureté » de leur doctrine ou de principes épistémologiques absolus, pourrait être revisité quand il s'agit de la prise en charge de jugements de valeur et d'une éthique de responsabilité envers les générations à venir et le bien commun. Les argumentaires qui constituent la trame des textes du corpus nous ont permis d'observer et de circonscrire une éthique du discours, essentiellement orientée vers un

²⁹ Cet aspect du sentiment de responsabilité collective est considéré par J. Rifkin, dans *Le Monde diplomatique* (05/05), comme un trait spécifique de la conception européenne d'une « éthique universelle ». Les Européens voudraient « vivre » en effet « dans un monde où tous seront inclus, où personne ne sera laissé au bord du chemin ».

questionnement sur des valeurs et sur l'action. Il est donc bien nécessaire et légitime de prôner, aux côtés d'une conception philosophique et/ou linguistique de la responsabilité essentiellement centrée sur la prise en charge discursive du « Vrai », une conception complémentaire dont l'objet est la prise en charge discursive des valeurs et la justification de cette prise en charge par une rationalité axiologique.

Références

- Arendt H., 1964, *Responsabilité et jugement*, trad. de l'américain par J.-L. Fidel, Paris, Payot, 2005.
- Authier-Revuz J., 1995, *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*, Paris, Larousse.
- Coltier D., Dendale P., 2004, « La modalisation du discours de soi : éléments de description sémantique des expressions pour moi, selon moi et à mon avis », *Langue française*, 142, pp. 41-57.
- Dendale P., Coltier D., 2005, « La notion de prise en charge ou de responsabilité dans la théorie scandinave de la polyphonie linguistique », pp. 125-140, in : Bres J., Haillet P.P., Mellet S., Nølke H., Rosier L., dirs, *Dialogisme et polyphonie. Approches linguistiques*, Bruxelles, De Boeck Université/Duculot.
- Fontanille J., 2007, « Sémiotique et éthique », *Nouveaux actes sémiotiques, Prépublications du séminaire*, <http://revues.unilim.fr/nas/document.php?id=1795>, consulté le 05/11/07.
- Koren R., 2006, « La responsabilité des Uns dans le regard des Autres : l'effacement énonciatif au prisme de la prise de position argumentative », *Semen*, 22, pp. 87-94.
- 2008a, « L'Analyse du discours à l'aune d'un questionnement éthique », *Revue de philologie et linguistique portugaise*, Universidade de São Paulo, à paraître.
- 2008b, « Pour une éthique du discours : prise de position et rationalité axiologique », *Argumentation et analyse du discours*, 1, revue électronique publiée par le groupe ADARR (Analyse du discours, argumentation, rhétorique), pp. 55-75, à paraître.
- Jonas H., 1979, *Le principe responsabilité Une éthique pour la civilisation technologique*, trad. de l'allemand par J. Greisch, Paris, Flammarion, 1998.
- Rabatel A., 2008, « Prise en charge et imputation, ou la prise en charge à responsabilité limitée... », *Langue française*, à paraître.
- Rabatel A., Chauvin Vileno A., 2006, « La question de la responsabilité dans les médias », *Semen*, 22, pp. 5-24.
- Rifkin J., 2004, *Le rêve européen. Ou comment l'Europe se substitue peu à peu à l'Amérique dans notre imaginaire*, trad. de l'anglais par O. Demange, Paris, Fayard, 2005.
- Weber M., 1919, *Le savant et le politique*, trad. de l'allemand par J. Freund, Paris, Plon, 1963.